



Préfecture des Hautes-Alpes  
**Monsieur Pierre Besnard, Préfet**  
28 rue Saint-Arey, CS 66002  
05011 GAP CEDEX

Crest, le 12/01/2015

**Objet : demande d'information sur le loup blessé à Ceillac le 22/8/14**

**Lettre recommandée avec AR – Télécopie 04-92-53-79-49**

Monsieur le Préfet,

Une jeune louve a été trouvée blessée sur la route à Ceillac (05) le 22/8/14, victime d'une collision routière. Selon vos services, cet animal alors récupéré a été placé en soin, puis gardé en captivité. Vous avez déclaré dans la presse en août dernier que si la louve survivait, elle ne serait pas relâchée dans la nature. Suite à nos multiples sollicitations, vos services nous confirment que par votre volonté, cette louve ne sera pas relâchée.

Malgré toutes nos demandes, vos services refusent de nous communiquer plus d'informations sur cet animal. Des questions essentielles restent sans réponse. Pourtant, le Plan loup prévoit que *"tout au long de la mise en œuvre du Plan loup 2013-2017, les services de l'État veillent à véhiculer une information réactive, la plus juste et la plus transparente possible sur la population de loup et sur l'ensemble du dispositif mis en place"*.

En conséquence, nous nous permettons de vous demander de bien vouloir nous communiquer les informations suivantes, qui sont des informations publiques dont la diffusion est à la charge de la préfecture :

- Quelles sont les caractéristiques biologiques de cette louve : âge estimé, poids ?
- Ce loup a-t-il fait l'objet d'un diagnostic vétérinaire suite à sa découverte ? Si oui, quel en était le résultat ?
- Quels soins ont été apportés à cet animal ?
- Ce loup a-t-il fait l'objet d'une expertise vétérinaire concernant son état de santé suite à ses soins ? Si oui, quel en est le résultat ? En particulier, cet animal était-il physiquement apte à survivre dans la nature suite à ses soins ?
- Ce loup a-t-il fait l'objet d'une analyse toxicologique concernant l'éventualité qu'il ait pu absorber du poison avant la collision routière ? Si oui, quel en est le résultat ? L'absorption de poison avant collision a en effet déjà été avérée concernant d'autres loups trouvés percutés sur la route, notamment en décembre 2013 à Arvieux, commune presque voisine de Ceillac.

- Dans quelle structure cet animal est-il gardé ?

Enfin, nous vous rappelons que si ce loup a été victime d'empoisonnement ou de toute autre volonté de destruction, et/ou s'il était apte à la vie dans la nature suite à ses soins et n'est pas relâché, il doit être décompté du plafond d'individus pouvant être tués pour la saison 2013-2014.

Dans l'attente de votre réponse concernant ces différentes questions, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

**Les associations de CAP Loup**

Copies à :

- M. Carencio, Préfet de Rhône-Alpes, coordinateur du Plan loup
- Mme Noars, Directrice de la DREAL Rhône-Alpes coordinatrice du Plan loup
- M. Felix, DREAL Rhône-Alpes, chargé de mission loup et biodiversité
- M. Transy, Ministère de l'écologie DGALN/DEB/PEM
- Mme Celdran, Ministère de l'écologie DGALN/DEB/PEM

*Lettre publiée dans les actualités du site internet de CAP Loup*

**Contacts :**

Jean-François Darmstaedter - FERUS - Tél. 06 30 20 59 64  
Madline Reynaud - ASPAS - Tél. 06 79 44 61 17  
Pierre Rigaux - SFPEM - Tél. 06 84 49 58 10

CAP Loup – C/o ASPAS – BP 505 – 26401 CREST Cedex - [veille@cap-loup.fr](mailto:veille@cap-loup.fr) - [www.cap-loup.fr](http://www.cap-loup.fr)

2/2

**Les 30 associations membres de CAP Loup :**

**Fondatrices :** Animal Cross, ASPAS, Ferus, LPO PACA, Mille traces, SFPEM, WWF

**Membres :** ALEPE, Altair Nature, ANG, Asbl Wolf Eyes, ASPAS Vosges, AVES France, CESB, CVN, Dignité Animale, Fondation Brigitte Bardot, GEML, GMA, Kermit, LPO Auvergne, LPO Champagne-Ardenne, Oiseaux Nature, One Voice, Peuple Loup, RAC, Sauvegarde Faune Sauvage, SPA de Lyon Sud-Est, Sur les traces du loup, Tendua